

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois  
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00 par an. — Etranger, 7 francs.

VOL. XXX

SEPTEMBRE 1931

No 9

SOMMAIRE:—L'enseignement de la doctrine chrétienne — Le Rosaire et ses deux indulgences "toties quoties" — Incendie de l'église de Beauséjour — Le nouveau Collège Saint-Paul de Winnipeg — Le jubilé de la cathédrale Sainte-Marie — Un monastère franciscain à Régina — Le centenaire des Clercs de Saint-Viateur — Le Collège de Gravelbourg — Nouvelles ecclésiastiques du diocèse de Gravelbourg — Le nouveau Vicariat Apostolique de la Baie d'Hudson — Une grotte de Lourdes au Mackenzie — La mission la plus septentrionale — Au lit de mort des non catholiques — Indulgences pour l'enseignement du catéchisme — Les instituteurs de Québec en Saskatchewan — Deux drames en l'honneur de nos Saints Martyrs — Le conopée du tabernacle — Carnet de préparation d'un catéchiste — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

## L'ENSEIGNEMENT DE LA DOCTRINE CHRETIENNE

C'est la préoccupation constante des Souverains Pontifes. Ils sont innombrables les documents qui le manifestent, sans remonter plus haut qu'au commencement de notre siècle, depuis Pie X qui, dans son Encyclique "Acerbo nimis", affirmait que le monde se meurt d'ignorance religieuse, jusqu'à l'établissement de cet Office particulier auprès de la Sacrée Congrégation du Concile, pour promouvoir et diriger l'action catéchétique dans le monde entier, et la mesure prise par cet Office d'obliger les évêques à faire un rapport triennal sur l'enseignement religieux dans leurs diocèses respectifs.

Cette attitude des Souverains Pontifes n'est que le prolongement des dernières paroles du divin Fondateur de l'Eglise, en quittant la terre: "Allez, enseignez les nations". C'est qu'en effet la foi est le fondement du salut, et "la foi entre par les oreilles", dit l'Apôtre, c'est-à-dire par l'enseignement de la doctrine révélée de Jésus-Christ. "Pour approcher de Dieu, il faut d'abord croire", dit-il encore; et croire c'est accepter Jésus-Christ tel qu'il est, Fils de Dieu et Fils de l'homme, avec tout ce qu'il nous a donné de dogmes pour éclairer notre intelligence, de préceptes et de conseils pour diriger nos actes, de moyens de sanctification pour faire circuler en nous la vie divine, qui donne une valeur surnaturelle à nos actions.

Et n'oublions pas que si la valeur d'une vie humaine vaut par les actes de volonté, celle-ci cependant est mise en mouve-

ment par les idées qui accaparent le cerveau. On l'a dit sur tous les tons : ce sont les idées qui mènent le monde. De là, en tous les temps, cette lutte gigantesque de l'incrédulité ou de l'impiété pour s'emparer de la pensée et la façonner à sa guise, l'orienter vers le but rêvé.

Aujourd'hui plus que jamais peut-être, le monde se partage en deux camps nettement tranchés : la doctrine chrétienne et la doctrine antichrétienne, quelque forme que revête celle-ci : socialiste, communiste, maçonnique, bolchévique, etc. La presse, la radio, le cinéma, la tribune et tous ces moyens de propagande qu'on lance fiévreusement à travers le monde, n'ont d'autre but que de s'emparer de la pensée par la diffusion de la doctrine que l'on veut inculquer.

Et comme le Rédempteur voulut opérer son oeuvre de rénovation en imprégnant l'intelligence humaine de ses divers enseignements, ainsi, pour sauver le monde envahi par le paganisme, le Souverain Pontife jette le mot d'ordre : "Enseignez la doctrine chrétienne".

En effet, la doctrine chrétienne est la seule qui apprend à l'homme ses devoirs envers Dieu, sa destinée surnaturelle, les moyens de dominer ses passions et de conserver sa dignité de fils adoptif de Dieu ; la seule qui l'éclaire sur toutes ces vertus qui sont la base du bonheur des familles et de la sécurité des Etats. Sans doute la dépravation des moeurs peut hélas ! co-exister avec la science de la religion, mais si celui qui voit clair est déjà exposé aux dangers qui l'entourent, combien est plus menacé l'aveugle dont l'esprit est enveloppé des ténèbres d'une épaisse ignorance. En outre, où la foi existe, on peut espérer amender des moeurs corrompues ; mais l'ignorance des vérités de la foi jointe à la corruption du coeur nous laisse sans ressources devant le désordre envahissant.

\* \* \*

Qui doit enseigner la doctrine ?

Le précepte du Christ atteint certainement en premier lieu les pasteurs d'âmes. "Paître, c'est tout d'abord enseigner." C'est la fonction la plus importante du prêtre, à plus forte raison des curés, liés, comme par un contrat, à remplir cette fonction essentielle de leur charge. Et cette obligation impose non seulement le devoir de prêcher, mais aussi de catéchiser. Après Benoît XV, Pie X insiste fortement sur la distinction à établir entre la prédication proprement dite, qui traite, dans des discours plus soignés de forme, des grandes vérités de la foi, et l'instruction catéchétique, moins appréciée, d'un public léger, mais d'une utilité plus générale, parce qu'elle est comme le lait dont l'apôtre saint Pierre voulait que les fidèles fussent avides comme dès enfants nouveau-nés. Les pasteurs des âmes sont ai-

dés dans leur tâche de catéchistes, par des coadjuteurs dans les écoles de tous les degrés.

L'enseignement de la doctrine chrétienne est un art plus difficile que ne pourraient le croire les personnes superficielles... C'est pourquoi le catéchiste, prêtre, religieux ou laïque, a besoin d'une sérieuse préparation pour se mettre en état de transformer en nourriture assimilable ces choses sublimes destinées à éclairer l'intelligence, à émouvoir le cœur et à remuer la volonté. Aussi le Souverain Pontife Pie XI exige-t-il que les futurs prêtres subissent au Grand Séminaire un entraînement pédagogique qui les prépare à l'enseignement du catéchisme.

La leçon de catéchisme doit être soigneusement préparée et méditée. Il faut en scruter tous les aspects pour les mettre en lumière, trouver, pour la présenter, les moyens concrets les plus appropriés à l'esprit des auditeurs: exemples, comparaisons, observations sur soi-même et dans son entourage. C'est ainsi que Notre-Seigneur prêchait aux foules, leur révélant "des choses cachées depuis le commencement du monde", mais présentées dans des paraboles, "et il ne leur parlait point sans paraboles". Le catéchiste se souviendra toujours de cette vérité psychologique qui sert de base aux procédés pédagogiques: "Rien n'entre dans l'intelligence sans passer par les sens". Quand les sens externes ne peuvent pas fournir les images, il reste encore les sens internes: l'imagination, la conscience psychologique, que l'on peut utiliser avec le même succès. Notre-Seigneur faisait voir à ses auditeurs le lis des champs, l'ivraie, le figuier, la moisson blanchissante, toutes choses familières à la foule; puis il prenait des faits localisés dans des endroits connus: "Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho..." Il faisait appel aux sentiments de ses auditeurs: "Si donc, vous qui êtes méchants, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père qui est au ciel...".

On ne comprendra jamais assez combien la doctrine abstraite a besoin, pour arriver à l'esprit et au cœur, d'être mise sous une forme concrète qui envahit l'âme par toutes ses avenues. Et cela, qu'il s'agisse de dogme ou de morale. Nathan fut un maître catéchiste le jour où après avoir soulevé l'indignation de David en lui exposant le cas du riche qui fit honneur à son hôte en lui servant bien apprêtée la brebis chérie du pauvre, il lui lança cette foudroyante apostrophe: "Tu es ille vir; c'est vous qui êtes cet homme".

N'avons-nous pas trop négligé jusqu'ici ce grand moyen intuitif que l'Eglise met continuellement à notre disposition pour instruire le peuple, élever son âme jusqu'à Dieu, en le prenant par les sens? Il s'agit de la Liturgie sacrée qui fait passer successivement sous les yeux du peuple, dans un décor dramatique

et commentés par des textes de l'Évangile, des Epîtres, des écrits des Pères et des Docteurs, des prières qu'elle a composées elle-même sous l'inspiration du Saint-Esprit, — tous les mystères de Jésus-Christ et l'histoire des saints qui en ont vécu? Ajoutez-y le temple avec ses statues, le symbolisme de ses ornements et de ses cérémonies, ses chants, tout cet ensemble qui prend l'âme par tous les sens pour l'instruire et, suivant le mot de Pie X, nous renouvellerons l'esprit chrétien.

\* \* \*

Nous avons gardé, pour la fin de cet article, l'enseignement de la doctrine chrétienne au foyer familial. Le bon Dieu l'a créé, ce foyer, pour assurer la propagation de la race humaine; Notre-Seigneur l'a sanctifié pour assurer la propagation des élus et il en a fait un sanctuaire. Mettre au monde n'est pas le tout des parents: ils ont de par Dieu l'obligation de porter à maturité le fruit de leur union. C'est le travail d'éducation, qui développe l'enfant pour le mettre en état de vivre sa vie. Or l'enfant n'a pas seulement un corps qu'il faut faire sain et robuste; il a une âme avec toutes ses puissances de penser, d'aimer, de vouloir, avec sa fin surnaturelle de servir Dieu dans le temps et de le posséder dans l'éternité. Cultiver le corps sans cultiver l'âme serait préparer une bête; cultiver l'âme sans tenir compte de la vie surnaturelle serait préparer un païen. Voilà pourquoi l'éducation chrétienne doit primer et imprégner toutes les autres, de manière que toutes les activités de l'enfant soient soumises à l'idée chrétienne et influencées par elle. La doctrine doit se transformer chez lui en chair et en sang et devenir un principe de vie. Si cette idée n'a pas saisi l'enfant dans ses premières impressions, au foyer qui a la mission et la constitution voulues pour modeler son âme, il souffrira d'une lacune que les meilleures influences subséquentes pourront difficilement combler.

Ce n'est pas la lettre du catéchisme que les parents doivent enseigner au tout petit enfant, ce sont les choses de la religion, que la mère lui distille goutte à goutte dans l'âme, par les récits, dont il est si friand, des faits divins de la Révélation: la création, la chute, le châtement du péché, la Providence qui conduit l'homme (tels Abraham, Moïse, Joseph), le Rédempteur, sa naissance, sa vie, sa mort, sa miséricorde et son grand amour, les exemples des saints et des martyrs. C'est encore l'atmosphère religieuse qui, régnant au foyer, imprègne l'âme de l'enfant et pénètre sa vie; c'est l'exemple des parents qui lui fait acquérir ces états d'esprit et ces habitudes chrétiennes qui deviennent des principes de vie. Quand il apprendra la lettre de son catéchisme, il constatera qu'il en a vécu la doctrine avant d'en apprendre les formules, tout comme en étudiant la grammaire, il s'apercevra

qu'il appliquait les règles du langage avant de les avoir trouvées dans les livres.

La mère est la grande institutrice de l'enfant et Dieu a doué ces deux êtres d'aptitudes exceptionnelles pour cette oeuvre. Avant qu'il comprenne le langage articulé, l'enfant comprend le langage muet de sa mère; ses sourires, ses caresses, toutes les industries de sa sensibilité, son amour sont à la mère les grands moyens de déverser son âme dans l'âme de son enfant; la confiance absolue, l'amour ingénu chez l'enfant en font le disciple le plus malléable de cette incomparable éducatrice. La liturgie dit de la Mère du Rédempteur qu'elle est la porte par laquelle la Lumière éternelle, Jésus-Christ, entra dans le monde. Mères chrétiennes, relevées par Marie, votre modèle, c'est par vous aussi que la Lumière éternelle, Jésus-Christ, entrera dans ce petit monde de votre foyer dont vous êtes la reine. C'est votre mission divine.

Voilà l'intention que notre bien-aimé Pontife recommande aux prières des Associés de l'Apostolat de la Prière pour le mois de septembre. Répondons à son attente par la prière et par l'action et faisons en sorte que le Coeur de Jésus nous donne au foyer, à l'école, à l'église, non pas tant des savants que des âmes simples, apostoliques, embrasées de l'amour divin, qui sachent déverser dans l'âme des autres les lumières brûlantes dont la leur est embrasée.

“Le Messager Canadien  
du Sacré Coeur”

† François-Xavier  
Evêque de Gaspé.



## LE ROSAIRE ET SES DEUX INDULGENCES “TOTIES QUOTIES”

L'approche du mois d'octobre, spécialement consacré au culte de la Vierge du Rosaire, rend opportun le rappel des conditions requises pour le gain des deux indulgences “toties quoties” dont l'Eglise a enrichi la Confrérie du T. S. Rosaire.

### PREMIERE INDULGENCE “TOTIES QUOTIES”

“Indulgence plénière “toties quoties”, à la fête du T. S. Rosaire, à partir des 1ères Vêpres jusqu'au coucher du soleil, en souvenir de la victoire remportée sur les Turcs, grâce au Rosaire, auprès des îles Echinades, à tous ceux qui, après avoir reçu les sacrements, visitent la chapelle du Rosaire (ou une image de la Vierge exposée dans l'église) et y prient aux intentions du Souverain Pontife.” — Catalog. Indulg. S. R., No 62.

Le nouveau Code de Droit canonique et des décisions plus récentes des Congrégations romaines ont modifié sur plusieurs points les conditions premières.

**Ceux qui peuvent gagner cette indulgence.** Non seulement les confrères du Rosaire, mais tous les fidèles peuvent gagner cette indulgence.

**Le lieu.** Dans les seuls lieux (églises ou chapelles) où la Confrérie du S. Rosaire a été canoniquement établie. (S. Pénit., 20 nov. 1923.)

Par un Rescrit Apostolique, en date du 1er déc. 1925, les Religieuses Dominicaines ainsi que les personnes qui habitent avec elles peuvent aussi gagner cette indulgence en visitant leur propre chapelle, pourvu qu'elles soient membres de la Confrérie.

**Le jour.** Le jour même de la fête du S. Rosaire, quand la solennité extérieure de cette fête n'est pas renvoyée à un autre jour. Si la solennité extérieure est renvoyée à un autre jour, v. g. au 1er dimanche d'octobre, comme c'est le cas dans la plupart des diocèses de ce pays, le gain de cette indulgence est également transféré au dimanche. (Can. 922.)

**Les confessions.** Il faut et il suffit de se confesser dans les huit jours qui précèdent ou dans les huit jours qui suivent la fête. (Can. 931.) Les habitués de la confession fréquente (au moins deux fois par mois) ou de la communion quotidienne (même s'ils ne communient que cinq fois par semaine) sont dispensés de la confession actuelle. (Can. 931.)

**La communion.** Il faut et il suffit de communier la veille de la fête (ou de la solennité) ou dans les huit jours qui suivent. (Can. 931.)

**Les visites.** Les visites doivent être faites à la chapelle de la Confrérie ou à l'église, devant une image ou une statue de la Vierge. (Les Religieuses Dominicaines visitent leur propre chapelle.) Le temps des visites commence le samedi midi et dure toute la journée du dimanche. De plus, il faut espacer chaque visite par une sortie de la chapelle de la Confrérie ou de l'église.

**Les prières.** La S. Pénitencerie, par un Décret du 5 juillet 1930, a déclaré officiellement que pour gagner une indulgence plénière "toties quoties", quand des prières sont prescrites aux intentions du Souverain Pontife, il faut dire désormais au moins six Pater, six Ave et six Gloria Patri, à chaque visite.

#### DEUXIEME INDULGENCE "TOTIES QUOTIES"

Extrait du Bref "Ad Sancti Dominici", 4 sept. 1927: "A tous les fidèles qui contrits, s'étant confessés et ayant communiqué comme à l'ordinaire, réciteront dévotement le tiers du Rosaire de la Bienheureuse Vierge Marie devant le S. Sacrement exposé à la vénération publique des fidèles ou même conservé au Tabernacle. Nous concédons à perpétuité, chaque fois, une indulgence plénière".

La première indulgence "toties quoties" favorise la Confrérie du Rosaire et ne peut être gagnée que dans les lieux où la Confrérie est établie. La seconde vise directement la dévotion du Rosaire en en prescrivant la récitation devant le T. S. Sacrement; aussi peut-elle être gagnée par tous les fidèles.

Les conditions sont clairement exprimées dans le Bref, à savoir; la contrition, la confession, la communion et la récitation d'un tiers du Rosaire en présence du T. S. Sacrement.

Ce que nous avons dit précédemment de la confession et de la communion, relativement au gain de la première indulgence, s'applique de tout point au gain de cette seconde indulgence. Il n'y a pas lieu d'y revenir.

Il suffira d'observer que l'oeuvre prescrite n'est pas la simple récitation d'un chapelet, mais bien la récitation d'un tiers du Rosaire. Or, la méditation des mystères, faisant partie essentielle du Rosaire, ne saurait être omise sous peine de n'être plus la dévotion du Rosaire. Ainsi la récitation d'un tiers du Rosaire, prescrite pour le gain de cette indulgence, comporte la méditation de cinq mystères, soit joyeux, soit douloureux, soit glorieux. Seules les personnes ignorantes ou incapables de méditer peuvent gagner les indulgences attachées à la récitation du Rosaire, sans méditer les mystères, pourvu qu'elles s'appliquent à réciter pieusement leur chapelet. (S. C. I., 28 janv. 1842.)

Cette indulgence peut être gagnée autant de fois qu'on récite un tiers du Rosaire devant le T. S. Sacrement. Il n'est pas requis, comme pour le gain de la première indulgence, d'espacer ses visites par une sortie de la chapelle ou de l'église.

"Revue Dominicaine."

Fr. L. Boisverd, O. P.



## INCENDIE DE L'ÉGLISE DE BEAUSEJOUR

L'église Sainte-Marie et le presbytère de Beauséjour furent détruits par un incendie dans la nuit du 7 septembre. L'origine du feu est inconnue, mais on soupçonne fortement la main d'un incendiaire. On s'aperçut du feu vers deux heures après minuit. Le R. P. Sajek, curé de cette paroisse polonaise, essaya de pénétrer dans l'église, mais il en fut incapable tant l'incendie faisait déjà rage. Rien ne put être sauvé.

Le feu se communiqua au presbytère, qui fut bientôt consumé à son tour, malgré les efforts tentés pour le préserver. Quelques meubles et quelques effets personnels purent auparavant être soustraits à l'incendie.

L'église avait été construite en 1912 au coût de \$10,000 et le presbytère en 1926 au coût de \$5,000. Les assurances ne couvrent pas toutes les pertes. La saison avancée de l'année rend

l'épreuve particulièrement pénible. On s'est remis immédiatement à l'oeuvre pour reconstruire église et presbytère.

Nos plus vives sympathies aux courageux missionnaires de la Salette et à leurs paroissiens.



## LE NOUVEAU COLLEGE SAINT-PAUL DE WINNIPEG

Il y a cinq ans S. E. Mgr Sinnott, archevêque de Winnipeg, fonda, dans sa ville épiscopale, un collège auquel il donna le nom de Saint-Paul. Les Oblats de Marie Immaculée de la province Sainte-Marie de Régina, qui desservent les paroisses du Saint-Esprit et de Saint-Joseph, en eurent la direction. Il eut pour local un vieil édifice acheté par eux à proximité de leur église du Saint-Esprit, sur l'avenue Selkirk. Aidés par quelques membres du clergé séculier, ils franchirent la période toujours pénible et méritoire des débuts.

Le local de l'avenue Selkirk ne pouvait être que provisoire. Par suite de l'union des églises presbytérienne et méthodiste, et surtout du changement de site de l'Université, les presbytériens décidèrent de vendre leur collège. Saisissant cette occasion de se procurer un édifice plus vaste et surtout un site magnifique de quatre acres en plein coeur de la ville, tout près de l'avenue Portage, vis-à-vis le nouveau magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson, la Corporation Archiépiscope de Winnipeg en fit l'acquisition. Le contrat fut signé le 18 août.

Ce collège, connu sous le nom de Manitoba College, jeta ses premières racines dans le sol de la province en 1848, trente ans après la fondation du collège de Saint-Boniface et vingt-huit après celle du collège anglican St-John. Ces trois collèges fédérés formèrent, en 1877, le noyau de l'Université du Manitoba. Le collège Wesley, méthodiste, fut établi en 1888 et affilié à l'Université. Le nouveau collège Saint-Paul a la légitime ambition de s'assurer, lui aussi, les avantages de cette affiliation.

Commencé à Kildonan, le Manitoba College fut transféré à Winnipeg en 1871 par le Dr Georges Bryce, qui en fut longtemps le principal et qui fut enterré à Kildonan même deux semaines avant sa vente. Le site actuel fut choisi en 1881 et le collège, construit dans les années suivantes, fut agrandi du double en 1892. Il peut recevoir cinquante pensionnaires et deux cents externes. Deux résidences lui sont adjointes: l'une pour le personnel enseignant et l'autre pour les religieuses chargées du soin du ménage. Transaction heureuse et conquête catholique, cette acquisition assure le développement normal d'un foyer d'enseignement classique et commercial pour les catholiques de langue anglaise. (Arts and High School courses.)

Avant l'acquisition du Manitoba College, il avait été décidé que les prêtres séculiers succéderaient aux Oblats dans la direction du collège Saint-Paul. S. E. Mgr l'Archevêque de Winnipeg l'avait annoncé dans une lettre en date du 3 août. M. l'abbé Cornelius B. Collins, LL. D., B. A., du diocèse de Providence, R.-I., et gradué de l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish, N.-E., a succédé au R. P. Alphonse Simon, O. M. I., comme recteur. Le personnel enseignant se compose de dix prêtres et de cinq laïques. Le nouveau collège a été béni le 6 septembre. La bénédiction a été suivie d'une réception présidée par S. E. Mgr l'Archevêque et le nouveau recteur. Le collège a ouvert ses portes à plus de deux cents élèves du High School le 9 et ceux du cours des Arts sont attendus le 21.

Sous le souffle d'un véritable enthousiasme, le collège Saint-Paul semble entrer dans une ère de développement et de prospérité. Nos vœux les meilleurs lui sont tout cordialement acquis.



## LE JUBILE DE LA CATHEDRALE SAINTE-MARIE

Le dimanche, 6 septembre, demeurera un jour mémorable dans les annales du diocèse de Winnipeg. Outre la bénédiction du nouveau collège Saint-Paul, il rappellera le jubilé de la dédicace de la cathédrale Sainte-Marie, qui fut célébré par une messe pontificale. Le 4 septembre 1881, Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, avait, en effet, béni et dédié au culte l'église Sainte-Marie, la première église catholique de la ville de Winnipeg.

La cérémonie, relatent les mémoires du temps, fut particulièrement solennelle. Une foule compacte remplissait l'église. On remarquait aux premiers rangs le lieutenant-gouverneur du Manitoba (1) et les notabilités de Winnipeg et de Saint-Boniface. A l'Évangile, Mgr Lynch, archevêque de Toronto, (2) parut en chaire et prononça un fort beau sermon en anglais. Après la messe pontificale qu'il célébra lui-même, Mgr Taché adressa la parole aux paroissiens pour les féliciter de leur foi et de leur générosité, et fit ressortir l'accord parfait qui existait entre gens de diverses nationalités pour promouvoir les oeuvres religieuses. Un salut solennel termina la journée.

(1) L'honorable Joseph-Edouard Cauchon, catholique et canadien-français, occupa ce poste du 7 novembre 1877 au 22 septembre 1882.

(2) Mgr Lynch était venu au Manitoba dans le but de choisir des terres pour l'établissement d'une colonie catholique irlandaise. En février 1882 Mgr Taché alla à Toronto et, en compagnie de Mgr Lynch, se rendit à Ottawa pour s'entendre avec le gouvernement fédéral au sujet de ce projet de colonisation. Mgr Lynch était Lazariste.

Ce ne fut qu'en 1869 que Mgr Taché sentit le besoin de fonder une mission sur le côté ouest de la rivière Rouge, à l'endroit où se dresse aujourd'hui la grande ville de Winnipeg. Il y célébra la première messe le 15 juin dans l'oratoire d'une école qui avait été ouverte le 1er mai précédent par les Soeurs Grises. A partir de ce moment, la messe y fut dite tous les dimanches. Ce fut le commencement de la paroisse Sainte-Marie. En 1874 fut construite la maison-chapelle, qui est aujourd'hui le "Providence Shelter", dont l'étage supérieur servait d'église et l'inférieur de résidence. Le site avait été acheté de la Compagnie de la Baie d'Hudson l'année précédente. Le 15 septembre 1880 l'Archevêque de Saint-Boniface bénit la pierre angulaire de l'église, dont on vient de célébrer le jubilé de dédicace. Elle jouit du privilège de la consécration, qui lui fut conféré le 25 septembre 1887 (1), et elle fut élevée à la dignité de cathédrale le 8 décembre 1918.

A la même date les prêtres séculiers succédèrent aux Oblats de Marie Immaculée dans la desserte de la paroisse Sainte-Marie.

(1) La cathédrale de Saint-Boniface démolie en 1908 et l'église de Saint-Norbert détruite par un incendie en 1929 jouissaient du même privilège; elles avaient été consacrées la même année.



### UN MONASTERE FRANCISCAIN A REGINA

Les Franciscains viennent d'établir un monastère à Régina. La bénédiction a été faite par S. E. Mgr McGuigan le dimanche, 6 septembre. Il a pour local l'ancien archevêché, où les appartements de Mgr Mathieu resteront à l'usage de son successeur et où, comme de son temps, les prêtres de passage recevront une cordiale hospitalité.

Le monastère nouveau comprend quatre religieux: deux Pères et deux Frères. Ils s'occuperont surtout de la diffusion du Tiers-Ordre dans le diocèse et de l'oeuvre des retraites fermées. Mgr A.-J. Janssen, V. G., est leur syndic apostolique.



### LE CONOPEE DU TABERNACLE

Suffirait-il de draper de tulle ou de mousseline le tabernacle du Saint-Sacrement? — demande "L'Ami du Clergé", 1930, p. 192. — Nous ne le pensons pas. Un tissu de ce genre ferait plutôt l'effet d'un ornement frivole, ou même d'un "pare-mouches", que du pavillon royal voulu par l'Eglise. Ce qui importe, ce n'est pas de laisser admirer la sculpture plus ou moins artistique du tabernacle, mais de faire adorer Celui qui y demeure.

---

## LE COLLEGE DE GRAVELBOURG

---

Une lettre de Mgr l'Evêque de Gravelbourg à quelques journaux de l'Est (1) — Sentiments à l'égard des bienfaiteurs — Les Chevaliers de Colomb — Besoins urgents du Collège Mathieu — Mise en garde contre de vaines rumeurs

---

Evêché de Gravelbourg, le 8 août 1931.

Cher Monsieur le Directeur,

J'ai vu, avec une heureuse surprise, l'attention que votre journal et d'autres périodiques ont bien voulu accorder à l'appel paru dans "Le Patriote" en faveur du Collège Mathieu, de Gravelbourg. Ce n'était pas mon intention de chercher, une fois encore, à intéresser le public à cette institution, hors de la Saskatchewan. Mais après ce qui en a été imprimé, je me dois d'abord de remercier la direction des journaux dévoués à notre cause, et d'ajouter quelques explications.

Me rendant à l'évidence, j'ai dû constater à la fin de juin dernier qu'il serait impossible de rouvrir les portes de notre Collège en septembre, à moins de recevoir de l'extérieur quelques secours appréciables. Dès lors j'ai renouvelé des démarches et des tentatives qui eussent pu nous aider à résoudre la difficulté sans remuer trop d'atmosphère. Comme par le passé, elles ont été infructueuses.

Il me répugnait pourtant de recourir à la charité publique de mes frères de l'Est, grevés des charges les plus lourdes, affectés très sérieusement, eux aussi, par la crise économique universelle. Au surplus, on les sollicite présentement de secourir "Le Patriote" et "T. A. C. F. C.", deux oeuvres de défense religieuse et nationale absolument indispensables à l'armature sociale des nôtres dans l'Ouest. Pour rien au monde, même indirectement, je ne voudrais nuire si peu que ce soit à des intérêts aussi précieux.

J'ai donc conçu l'idée de m'adresser plutôt à des particuliers. Une aumône personnelle assez considérable leur a été demandée, mais nécessaire au maintien de l'oeuvre vitale qu'est notre Collège. En termes plus nets, j'ai prié ces bienfaiteurs de s'engager à payer la pension d'un élève pour l'année courante. Dans le passé, les autorités du Collège Mathieu exigeaient \$300 pour chaque élève pensionnaire. Elles ont bien voulu réduire cette somme à \$200 cette année. Ce qui est un minimum abso-

---

(1) "L'Action Catholique", Québec; "Le Devoir", Montréal; "Le Droit", Ottawa.

lument requis si l'on ne veut pas voir l'institution s'enfoncer désespérément dans la ruine.

L'heure n'est pas venue de révéler le nom de ceux qui ont entendu mon pressant appel. Qu'ils reçoivent ici au moins le témoignage discret de ma bien vive gratitude. Ils ont compris le devoir qui incombe d'assurer l'avenir des nôtres dans la Saskatchewan par une solide formation intellectuelle des chefs.

Toutefois, il me faut bien ajouter que les secours essentiels déjà reçus ne sont pas encore suffisants. Je ne saurais donc me plaindre que les journaux aient fait écho à l'exposé du "Patriote". Qu'on songe aux ressources relativement abondantes dont jouissent, en des circonstances plus favorables, les institutions catholiques dans l'Est, et l'on ne s'étonnera point que pour établir en pleine prairie une fondation du même genre, il faille plus d'une fois tendre la main.

Ici peut-être une question se pose. Les Chevaliers de Colomb, dira-t-on, se sont engagés et de fait se sont employés à aider l'oeuvre du Collège Mathieu. Qu'en est-il de leur dévouement? Un mot d'explication. Lorsque, deux ans après sa fondation, les Oblats prirent, en 1920, la direction du Collège Mathieu, ils ne purent s'engager qu'à le développer et à y ajouter bientôt, comme ils l'ont fait, les additions requises. L'archevêque de Régina, Mgr Mathieu, de vénérée mémoire, consentit à se charger de la dette antérieure. C'est pour éteindre celle-ci qu'il sollicita depuis des aumônes, et que les Chevaliers de Colomb ont jusqu'ici fourni une somme considérable, pour préciser, \$52,103, chiffre qui leur fait honneur, et pour lequel je me réserve de leur rendre quelque jour un plus éclatant témoignage.

Cependant, leurs offrandes annuelles, diminuées pour des motifs très plausibles, ne suffisent plus aujourd'hui à payer les intérêts du capital encore dû et qui s'accroît ainsi plutôt. En tous cas, leur engagement, tout appréciable et généreux qu'il faille le proclamer, est en faveur de la Corporation épiscopale de Gravelbourg qui a hérité en cette matière de celle de Régina. L'aide des Chevaliers de Colomb nous est évidemment des plus précieuses, mais il faut l'employer entièrement, et insuffisamment, à solder la dette primitive de la Corporation épiscopale elle-même par rapport à ladite institution. Cete aide ne va nullement aux autorités actuelles de l'institution, les Révérends Pères Oblats de la Province de Saint-Boniface, lesquels ont, depuis dix ans, consacré pour leur compte environ \$100,000 à l'entretien de cette oeuvre. Ils ont tellement épuisé leurs ressources à cette fin qu'ils ne peuvent plus lui donner que du dévouement en nature; vivre dans la plus stricte économie, ne prendre aucun salaire, saisir toute occasion pendant les vacances et même pen-

dant l'année de faire du ministère pour en verser les honoraires éventuels à l'oeuvre qui leur tient à coeur.

Il n'y a pas de doute que si les temps prospères avaient duré encore quelques années, l'oeuvre se serait établie sur des bases solides et durables. On était en train de franchir l'étape, quand les mauvaises années sont venues. La disette qui sévit depuis trois ans dans le sud de la Saskatchewan réduit presque à néant les efforts de dix années.

Pendant l'année 1928-1929, le Collège enregistrait 178 élèves. L'année suivante, il n'en comptait plus que 145, et cette dernière année scolaire 1930-1931, le nombre en est tombé à 87. Le tiers de ces élèves seulement ont payé leur pension en entier, les arrérages pour cette seule année se montent à plus de \$10,000. La dette du Collège s'est augmentée en proportion.

Or, comme pour la troisième fois il n'y aura pas de récolte cet automne, il est facile de prévoir que le nombre des élèves venus l'an passé sera réduit de moitié et même davantage, et que la plupart de ceux qui se présenteront ne pourront payer qu'une partie des frais de leur pension.

Faut-il abandonner la partie, tarir la source de notre survie après les temps d'épreuve, et déclarer officiellement notre abandon et notre mort? L'idée ne m'en est pas encore venue. Qu'il paraisse celui qui m'en donnerait le conseil! Il ne reste donc qu'à sauver et à maintenir coûte que coûte, au moins en des conditions modestes et provisoires, notre seule maison d'enseignement secondaire catholique et française de la Saskatchewan, forteresse avancée.

C'est dans cette pensée que je me suis adressé à la charité et à la bienveillance de quelques-uns. Mais, à cette même fin, il nous faudrait le secours intelligent de quelques autres encore. J'ai une confiance sereine que la Providence nous les fera découvrir.

Une dernière observation. Des rumeurs pessimistes, et qui nous sont pernicieuses, veulent en certains quartiers que l'avvenir de la Saskatchewan soit à jamais compromis. Le sol serait épuisé, le terroir parti en voyage. L'exode général aurait commencé. L'imagination et la panique seules ont pu inventer ces détails.

Notre situation est déjà assez sérieuse que nous n'ayons besoin de prophètes de malheur. Pareilles vaticinations servent à décourager tout effort de résistance et retiennent tout secours dans la main des prudents. Elles ne sont pas fondées.

J'aurai peut-être à revenir sur ces affirmations. Pour le moment, voici en bref, au point de vue agricole, nos conditions. Le sol de la Saskatchewan, saisi d'assaut, a fourni aux premiers occupants une sève spontanée. Il reste maintenant à le conqué-

rir en son fond par une culture réfléchie et adaptée, et à prévenir comme partout ailleurs les aléas de la température. Et il appartient à la population jeune, qui l'a jusqu'à date exploité, de vieillir et de se cramponner. C'est un programme non de misère mais de ressaisie. Dieu aidant, nous y serons fidèles. Et nos frères de partout voudront, nous en sommes sûr, nous y aider.

Espérant que ces sentiments et ces explications agréeront aux lecteurs de votre journal, recevez, cher Monsieur le Directeur, le témoignage de ma gratitude et de ma considération en N. S. et M. I.

† **J.-M.-RODRIGUE, O. M. I.,**

Evêque de Gravelbourg.



## NOUVELLES ECCLESIASTIQUES DU DIOCESE DE GRAVELBOURG

La retraite du clergé diocésain, présidée par Mgr l'Evêque, s'est tenue du 17 au 21 août. Le prédicateur en a été le R. P. Francoeur, O. M. I. Mgr J.-C. McGuigan, archevêque de Régina, est venu rehausser de sa présence l'éclat de la cérémonie de clôture. On a aussi célébré, modestement selon les vœux du jubilaire, le vingt-cinquième anniversaire d'ordination de M. l'abbé J.-A. Magnan, premier curé de Gravelbourg, 1908-1918.

Le jeudi, 20 août, dans la cathédrale, entouré de tout son clergé, et en présence d'une assistance nombreuse, Mgr l'Evêque a célébré pontificalement un service pour le repos de l'âme de feu le Cardinal Rouleau, Nos Seigneurs Langevin et Mathieu et tous les prêtres défunts qui ont travaillé dans les paroisses et missions du diocèse.

Au cours de la retraite, Mgr l'Evêque a annoncé que, de concert avec Mgr Guy, Vicaire Apostolique de Grouard, il a décidé d'établir, au Collège de Gravelbourg, un Grand Séminaire où l'on recevrait les étudiants en théologie de Gravelbourg et de Grouard. Cinq professeurs, déjà attachés ou prochainement adjoints au Collège, y enseigneront les sciences ecclésiastiques.

Monseigneur a aussi annoncé la tenue d'une "Journée mariale diocésaine" le 7 octobre prochain, fête du T. S. Rosaire, à l'occasion du quinzième centenaire du Concile d'Ephèse et de la déclaration solennelle du dogme de la maternité divine. Le programme en sera bientôt publié.

Mgr l'Evêque a prêché lui-même les exercices de la retraite annuelle aux Ursulines de Prelate, communauté d'origine allemande établie en son diocèse. Il a aussi, en vertu de son autorité, constitué un conseil à la Supérieure et nommé une mai-

tresse des novices parmi les nouvelles professes à vœux perpétuels.

En effet, le vendredi, 14 août, il y présidait une cérémonie de vêtue au cours de laquelle six postulantes reçurent le saint habit, et le lendemain, jour de l'Assomption, il y recevait les premiers vœux de cinq novices et les vœux perpétuels de cinq autres Soeurs.

Le dimanche, 16 août, au Précieux-Sang de Gravelbourg, Monseigneur donnait l'habit religieux à deux postulantes et admettait une novice à la profession, au cours d'une cérémonie publique très solennelle.

Enfin, le lundi, 17 août, trois jeunes Religieuses de Jésus-Marie, du couvent de Gravelbourg, émettaient entre les mains de Son Excellence leur profession perpétuelle.

Les Religieuses de Jésus-Marie, de Sillery, ouvrent en ce mois, en vertu d'une autorisation officielle du Saint-Siège, un Noviciat à leur couvent de Gravelbourg.



## LE NOUVEAU VICARIAT APOSTOLIQUE DE LA BAIE D'HUDSON

---

Le 12 août dernier "Le Droit" annonçait que la préfecture apostolique de la Baie d'Hudson venait d'être érigée en vicariat. C'est l'aboutissant de l'un des plus durs efforts missionnaires qui aient été poursuivis de notre temps. Il remonte à 1912. Mgr Charlebois, vicaire apostolique du Keewatin, en confia la direction au R. P. Turquetil devenu, lors de l'érection de la mission en préfecture apostolique le 15 juillet 1925, préfet apostolique.

Le climat de la région, où Mgr Turquetil et ses compagnons débutèrent, est extrêmement dur, et ils étaient dépourvus de presque tout. L'accueil des Esquimaux fut plus que froid: ironique et moqueur. En dépit de tout l'Evangile fit son chemin. Et les conversions se multiplièrent.

Le nouveau vicariat est l'un des plus vastes du globe, mais il n'est sûrement pas l'un des plus populeux. La population sauvage, qui est loin d'être encore totalement convertie, n'est pas très nombreuse. Avec le développement de Churchill, qui sera le siège du nouveau vicariat apostolique, une population blanche s'installera probablement dans le pays. Mgr Turquetil y a placé cette année un prêtre en permanence et il y résidera lui-même quand il ne sera pas en voyage dans l'intérêt de ses missions. A l'heure actuelle le vicariat compte douze religieux Oblats, dont onze prêtres. Outre Churchill, il compte cinq missions: Chesterfield Inlet (1912), Eskimo Point (1924), Southampton Island (1926), Baker Lake (1927), Ponds Inlet (1929).

Un hôpital-école de quatre religieuses a été ouvert le mois dernier par les Soeurs Grises de Nicolet.

Détail intéressant à noter : Le premier vicariat apostolique érigé dans l'Ouest le fut sous le nom de vicariat apostolique de la Baie d'Hudson et de la Baie James, avec des limites beaucoup plus amples encore que le nouveau. Dans la lettre d'érection, datée du 16 avril 1844, Grégoire XVI s'exprimait ainsi : "Nous constituons pour le bien de la religion et l'utilité des fidèles un nouveau Vicariat Apostolique qui comprend les régions situées sur la Baie d'Hudson et la Baie James, régions qui appartenaient auparavant au diocèse de Québec, et comme Notre Vénérable Frère l'Archevêque de Québec a renoncé à toute juridiction sur ces régions, Nous avons décidé de confier le gouvernement de ce même Vicariat Apostolique à un Vicaire Apostolique revêtu du caractère épiscopal." La lettre nommait Mgr Provencher Vicaire Apostolique. Le 4 juin 1847 ce vicariat fut érigé en diocèse sous le nom de diocèse du Nord-Ouest avec le même titulaire. A la demande de Mgr Taché, lors de sa première visite à Rome après sa consécration, le nom de diocèse du Nord-Ouest fut changé en celui de Saint-Boniface. (Cf. "Les Cloches", XX, 24-26; XXI, 56.)



## LE CENTENAIRE DES CLERCS DE SAINT-VIATEUR

Le dimanche, 6 septembre, la Maison Saint-Joseph d'Otterburne a célébré solennellement le centenaire de la fondation de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur. S. E. Mgr J.-H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatoon, a béni la pierre angulaire de l'agrandissement en cours de construction et prononcé le discours du centenaire. Nous en publierons la partie qui concerne l'oeuvre manitobaine dans notre prochain numéro.

La célébration de ce centenaire et le pèlerinage annuel à Saint-Joseph avaient attiré une grande foule. Le soir il y eut une réception en l'honneur des premiers missionnaires de la Congrégation en route pour la Chine.



## UNE GROTTÉ DE LOURDES AU MACKENZIE

Nous aussi — écrivait S. E. Mgr Breynat le 9 avril dernier — nous allons avoir une belle Grotte sur le modèle de celle de Lourdes ! Elle va être construite sur le terrain de notre Mission la plus septentrionale, celle qui se trouve placée sous le vocable de N.-D. de Lourdes, à Letty Harbour, au 70e. Et c'est de Lourdes même que doit nous arriver la statue. Elle nous est offerte

par S. E. Mgr Gerlier lui-même. Avant de quitter la France, la statue sera bénie à la Grotte même. Nous avons confiance que la Vierge de Massabielle opérera des merveilles de conversion, surtout parmi nos Esquimaux de la côte arctique.



## AU LIT DE MORT DES NON CATHOLIQUES

Pour détruire la fausse idée qu'un catholique ne peut rien pour aider un non catholique mourant, la "Catholic Truth Society" de Londres a publié, il y a une quinzaine d'années, un tract écrit par le R. P. J.-E. Splaine, S. J., revêtu de l'Imprimatur de l'Archevêque d'Edimbourg. Ce tract pose une question pratique et importante. Voici les grandes lignes de cette étude.

L'auteur suppose que le non catholique est assisté par un parent ou un ami catholique, homme ou femme, peut-être par un converti. Il attire l'attention sur les principes suivants: Dieu est miséricordieux. Dieu est juste. L'ignorance invincible n'est pas un crime. La bonne volonté attire la grâce divine. Il rappelle qu'une longue lignée d'ancêtres fanatiques et l'entourage social peuvent avoir empêché le parent ou l'ami non catholique de voir la vérité du catholicisme, mais qu'il n'en a pas moins agi toute sa vie selon la dictée de sa conscience. Un mur de préjugés traditionnels le sépare de l'unique véritable Eglise de Dieu. Au sujet de tels non catholiques de bonne foi, il rappelle ces paroles de Pie IX tirées d'une encyclique à l'épiscopat italien en date du 10 août 1863:

"Vous savez comme Nous que ceux qui sont dans l'ignorance invincible de notre sainte religion, et qui, observant avec soin la loi naturelle et ses préceptes inscrits par Dieu dans le coeur de tous, étant en outre dans la disposition d'obéir à Dieu, mènent une vie bonne et honnête, peuvent, par l'aide de la lumière et de la grâce divines, arriver à la vie éternelle."

Ces paroles d'un grand Pape, observe l'auteur, doivent nous encourager à assister les non catholiques mourants. Le mode de l'assistance varie selon que le protestant a été ou non validement baptisé.

S'il n'existe aucun doute sur la validité du baptême, tous les efforts doivent tendre à exciter la contrition dans l'âme du mourant. La lecture du psaume 102 est, avec la grâce de Dieu, de nature à produire l'attrition. De l'attrition à la contrition parfaite il y a une ascension plus facile que beaucoup de personnes ne s'imaginent. Le récit de la parabole du bon pasteur et de la brebis perdue y disposera. Amenez le mourant à prier l'Amant des âmes. Cette prière produira la conviction que Jésus est un ami. Or l'amour engendre l'amour. Et quand une personne

mourante se tourne vers Dieu comme vers un bon ami et lui dit qu'elle regrette ses péchés parce qu'il est bon et qu'il l'aime, l'attrition est devenue contrition.

Si le non catholique mourant n'a pas été baptisé ou ne l'a pas été valablement, la principale préoccupation du catholique est de voir à ce qu'il le soit, car le baptême est absolument nécessaire au salut. En conséquence, chaque fois qu'il y a doute sur le baptême du mourant, il peut être rebaptisé sous condition.

Dans le cas où l'ami ou le parent non catholique mourant n'a pas été baptisé, il n'y a pas lieu de faire de controverse religieuse au lit de mort. Cette controverse peut produire beaucoup de mal; elle peut changer une bonne volonté en une mauvaise. Il faut s'en tenir strictement aux vérités essentielles ou nécessaires pour le salut. Le protestant mourant doit croire en Dieu et "en Jésus-Christ qu'il a envoyé". Il faut essayer de l'y amener. La lecture du psaume 102 et le récit de la parabole du bon pasteur sont ici de nouveau recommandés. Lorsque le regret du péché, à cause des châtiments qu'il mérite, aura achevé de produire l'attrition dans l'âme du non catholique mourant, le moment de lui administrer le baptême sera venu. S'il y consent, le catholique le lui administrera selon la forme prescrite dans le catéchisme.

L'auteur examine ensuite le cas, où des préjugés invétérés ou l'intervention d'amis non catholiques empêchent le catholique de parler du baptême. Il conseille à ce dernier de se borner à faire concevoir au non catholique mourant une douleur surnaturelle de ses péchés et à lui faire dire sincèrement qu'il veut accomplir tout ce qui est nécessaire pour être sauvé. D'où la volonté implicite d'être baptisé. Les théologiens ne sont pas d'accord sur la suffisance de cette volonté implicite pour le baptême, mais le Père se range du côté de ceux qui tiennent pour l'affirmative. Il assimile le cas à celui d'un malade qui veut guérir, mais a des objections à prendre un remède très nécessaire. Un médecin prudent ignorera le préjugé du patient, lui donnera la médecine et interprètera ainsi sa réelle volonté. Il appuie cette doctrine sur la citation suivante de saint Alphonse: "Il vaut beaucoup mieux donner accidentellement un sacrement à quelqu'un qui ne veut pas le recevoir, que de risquer de le refuser à quelqu'un qui le désire". — "Multo satius est nolenti dare quam volenti negare, ubi velit an nolit jam non apparet." Il ajoute que c'est aussi l'enseignement de saint Antonin et de saint Augustin.

Finalement, que le catholique présent au lit de mort d'un non catholique se rappelle que l'état d'inconscience n'est pas un empêchement à l'administration du baptême, s'il y a lieu de croire, par des signes antérieurs, qu'il est dans les dispositions

requis pour le recevoir. Dans ce cas, comme dans celui de la volonté implicite, le baptême doit être conféré sous la condition que le mourant est en état de le recevoir valablement: "si capax est".

Il ne sera pas sans profit de rapprocher de cette doctrine celle que contient le **Catechismus Catholicus** de Son Eminence le Cardinal Pierre Gasparri, appendice III, page 277.

### De iis qui in mortis periculo versantur

Si contingat infirmum baptizatum, sive puerulum sive puerum, sive adultum, qui catechismum ignoret et aliis Ecclesiae Sacramentis recreari velit, in mortis periculo versari, sacerdos illum summatim instruat de Deo eoque remuneratore, de mysteriis SSmae Trinitatis et humanae Redemptionis, de reali Christi praesentia in Eucharistia ac de Poenitentiae sacramento; atque adhortetur ut per intercessionem beatae Mariae Virginis, amatissimae matris nostrae, veniam a Deo petat de peccatis commissis; illius confessionem quantum fieri potest, audiat, eidemque det absolutionem sacramentalem, ac tandem sacramentum Corporis Christi praebeat, et si tempus suppetat, etiam Extremam Unctionem.

Si vero idem infirmus non sit baptizatus et Baptismum petat, sed nequeat diligentius instrui, satis est ad Baptimum ei conferendum ut instruat de Deo eoque remuneratore et de praecipuis, ut supra, fidei mysteriis, et aliquomodo ostendat se iisdem assentire, serioque promittat se christianae religionis mandata servaturum. Quod si Baptismum ne petere quidem queat, sed vel antea vel in praesenti statu manifestaverit aliquo probabili modo intentionem illum suscipiendi, baptizandus est sub conditione; et si deinde convaluerit et dubium de valore Baptismi collati permaneat, sub conditione Baptismus rursus conferatur.

Si non adsit sacerdos, eumque advocandi tempus desit, tunc ad infirmum, quantum fieri potest, morti praeparandum, quae-libet persona eum instruat, adhortetur et baptizet, ut supra dictum est.



## INDULGENCES POUR L'ENSEIGNEMENT DU CATECHISME

En vertu d'une lettre apostolique de S. S. Pie XI en date du 12 mars 1930, tous les fidèles qui se consacrent à enseigner ou à étudier la doctrine chrétienne pendant une demi-heure environ et pas moins de vingt minutes deux fois par mois, peuvent gagner deux fois par mois une indulgence plénière, pourvu que, ayant la contrition de leurs péchés, s'étant confessés et ayant

communié, ils visitent quelque église ou oratoire public et y prient suivant les intentions du Souverain Pontife.

En outre, une indulgence partielle de cent jours est accordée à tous les fidèles chaque fois que, pendant le laps de temps indiqué ci-dessus, ils se consacrent à enseigner ou à étudier la doctrine chrétienne.



## LES INSTITUTEURS DU QUEBEC EN SASKATCHEWAN

*On sait que l'un des premiers gestes du gouvernement actuel de la Saskatchewan fut de fermer la porte du corps enseignant aux instituteurs et aux institutrices du Québec, rompant avec une pratique remontant au début de la colonisation dans les Territoires du Nord-Ouest et autorisée formellement par le département de l'Instruction publique en 1909, comme le démontre la lettre suivante de l'honorable Alphonse Turgeon, alors procureur général de la province, adressée à M. l'abbé A. P. Bérubé, curé de Vonda. (1)*

Executive Council, Regina, Sask., 14 septembre 1909.

Cher monsieur Bérubé,

Je reviens encore à votre lettre du 27 août. Nous avons enfin réussi à faire adopter par le département de l'Instruction publique un règlement concernant l'admission dans le corps enseignant de la Saskatchewan des instituteurs de la province de Québec. Comme vous le savez, le département s'est occupé depuis quelque temps d'obtenir tous les renseignements possibles concernant cette question, et voici le résultat de l'étude à laquelle le département s'est livré.

Seront admis: tous les porteurs de diplômes d'écoles modèles et d'académies, obtenus du département de l'Instruction publique de Québec, après un cours complet dans l'art de l'enseignement suivi dans une des écoles normales suivantes: Laval, Jacques-Cartier, Rimouski, Chicoutimi, Trois-Rivières, Nicolet, Valleyfield, Hull. Les porteurs de diplômes d'écoles modèles recevront un certificat de seconde classe et les porteurs de diplômes d'académies recevront un certificat de première classe. Ces certificats, pour commencer, sont bons pour un an (interim), et, sur réception d'un rapport favorable de l'inspecteur, sont rendus permanents. Cette période de probation est exigée dans tous les cas où un instituteur arrive d'une province étrangère.

Les candidats à l'admission doivent aussi montrer, à la satisfaction du département, qu'ils possèdent une connaissance de l'anglais suffisante pour enseigner dans cette langue.

Les diplômes émis depuis l'année 1896, ou dans le cours de

---

(1) Cette lettre fut communiquée au "Soleil" de Québec par M. l'abbé Bérubé et publiée à sa demande le 23 septembre 1909.

l'année 1896, seront seuls reconnus. Ce règlement aussi est général et s'applique à tous les diplômes étrangers. Cette date aussi est sujette à être changée de temps en temps.

J'espère que ce nouveau règlement aura pour résultat d'établir un état de choses qui permettra à nos districts d'écoles d'obtenir des instituteurs qualifiés.

Veillez me croire votre tout dévoué,

A. Turgeon.



## DEUX DRAMES EN L'HONNEUR DE NOS SAINTS MARTYRS

---

Deux jeunes Jésuites ont composé chacun un drame en l'honneur de nos Saints Martyrs: l'un intitulé "Brébeuf" par le P. Antonio Poulin, et l'autre "L'Ame Huronné" par le P. Jean Laramée. Tous deux ont été représentés sur la scène, le premier au Collège Sainte-Marie et le second au Collège Jean-de-Brébeuf, à Montréal. Le R. P. Duchaussois, O. M. I., qui avait assisté à la représentation du drame "Brébeuf", en a écrit une élogieuse préface.

Ces drames font revivre d'une manière bien vivante et en conformité avec l'histoire, les grandes figures de nos Martyrs et leurs glorieux travaux pour implanter la foi sur le sol du Canada. En vente à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal. Prix: 50 sous, 55 franco.



## LA MISSION LA PLUS SEPTENTRIONALE

---

Les Jésuites ont, en Alaska, une mission située au delà du Cercle Arctique, entre le 66<sup>e</sup> et le 67<sup>e</sup> de latitude nord, celle de Kotzebue. Au Mackenzie, les Oblats possèdent celles de la Rivière Rouge Arctique entre le 67<sup>e</sup> et le 68<sup>e</sup>, d'Aklavik entre le 68<sup>e</sup> et le 69<sup>e</sup>, de Letty Harbour entre le 70<sup>e</sup> et le 71<sup>e</sup>, de la Copermine entre le 68<sup>e</sup> et le 69<sup>e</sup>, presque au 69<sup>e</sup>.

Dans le nouveau vicariat apostolique de la Baie d'Hudson, il y a la mission de Ponds Inlet, entre le 72<sup>e</sup> et le 73<sup>e</sup>.

Cette mission ne jouit pas, cependant, du titre de mission la plus septentrionale du monde, puisqu'il y a en Europe la mission du Spitzberg, confiée depuis 1913 au vicariat apostolique de Norvège et qui va jusqu'au 81<sup>e</sup> de latitude nord. S'il y a des postes établis dans cette mission, c'est à eux que revient le titre indiqué.

## CARNET DE PREPARATION D'UN CATECHISTE

Les Editions Spes (17, rue Soufflot, Paris, Ve) viennent de publier le troisième et dernier volume du "Carnet de préparation d'un catéchiste: "La Morale", par l'abbé Quinét. Le succès obtenu par les deux premiers volumes montre combien cette oeuvre, conçue d'après un plan nouveau et original, rend de services à tous les éducateurs chrétiens.

Son Eminence le Cardinal Verdier, Archevêque de Paris, le constate quand il écrit à l'auteur: "Au moment où vous mettez la dernière main à l'oeuvre, assurée du succès, qui est le fruit de vos longues années de labeur et d'enseignement, n'est-il pas juste que l'Archevêque de Paris ajoute l'expression de sa gratitude à celle des apôtres catéchistes qui se sont formés à vos leçons? Ce livre apporte une contribution des plus opportunes au plan de rénovation des méthodes d'enseignement religieux attendu partout".



### DING! DANG! DONG!

— Un Congrès eucharistique aura lieu à Edmonton le 22 septembre. Plusieurs évêques y assisteront.

— Le R. P. Lucien Lecomte, depuis vingt-trois ans missionnaire dans l'Alberta et la Saskatchewan, a été élu supérieur général de l'Institut des Prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray. Il succède au R. P. Guibert, dont la troisième période sexennale de généralat a pris fin.

— La moisson de recrues pour les communautés de femmes a été particulièrement bonne cette année au Manitoba. Les Missionnaires Oblates ont reçu douze postulantes, les Soeurs Grises dix, les Petites Missionnaires de Saint-Joseph cinq, tandis que les Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie en ont envoyé neuf à Montréal et les Filles de la Croix cinq en France.

— Le Collège de Gravelbourg a ouvert ses portes le 15 septembre. En même temps a été ouvert le nouveau Grand Séminaire de l'Ouest avec quatorze séminaristes, dont un du diocèse de Saint-Boniface.

— Dans un concours pour familles nombreuses au Manitoba, la palme a été remportée cette année par la famille de M. Alexandre Bohémier, de Sainte-Anne-des-Chênes. Elle compte quinze enfants échelonnés de 16 ans à 16 mois. Neuf vont à l'école, dont l'un, Etienne, vient d'entrer au Collège de Saint-Boniface.

— S. E. Mgr Thomas Kidd, évêque de Calgary depuis 1925,

a fait ses adieux à ses diocésains le 13 septembre et prendra possession du diocèse de London le 23 du courant.

— S. E. Mgr Ladyka, évêque des Ruthènes du Canada, a ordonné deux prêtres à Winnipeg le 16 août: MM. les abbés Pierre Kryworuchka et Jean Kolusky. Tous deux sont nés en Ukraine et venus au Canada dans leur enfance. Ils ont fait leurs études classiques au Collège Saint-Joseph de Yorkton et leurs études théologiques au Séminaire Saint-Joseph d'Edmonton.

— S. E. Mgr Duke a béni le 9 août la pierre angulaire d'un Séminaire préparatoire pour le diocèse de Vancouver à Ladner, situé à 17 milles de la ville. Le nouvel édifice, en construction, pourra recevoir 54 élèves. La direction en est confiée au clergé séculier.

— Le calendrier "Mes Missions" est un excellent moyen d'inculquer l'esprit missionnaire aux enfants dans la famille et à l'école. Ce calendrier va de septembre à septembre. Prix: 55 sous franco. L'Immaculée-Conception, 1855, rue Rachel Est, Montréal.

— Une mémorable cérémonie a eu lieu au sanctuaire national du Cap de la Madeleine le dimanche, 2 août, à l'occasion du départ pour les missions du Basutoland de 8 Oblats, de 6 Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie et de 5 Soeurs Grises de la Croix. Les futurs missionnaires se sont consacrés à Notre-Dame du Cap.

— Les Jésuites canadiens envoient cette année 3 missionnaires en Chine, les Clercs de Saint-Viateur 4, le Séminaire des Missions Etrangères 5. Les Rédemptoristes envoient aussi 5 nouveaux missionnaires en Indo-Chine. Les Soeurs de l'Immaculée Conception font un envoi de 9 nouvelles missionnaires. D'autres essais missionnaires canadiens se dirigent aussi vers les champs de mission.

— Le 15 août S. E. Mgr l'Archevêque de Winnipeg a béni une magnifique grotte de Lourdes au Camp Morton.

— La nomination de Mgr Fallaize est du 23 juin. Son titre épiscopal est celui de Thmuis en Egypte, célèbre dans l'antiquité chrétienne. Son sacre a eu lieu à Fort Résolution le 13 septembre. Outre les évêques consécrateurs, NN. SS. Breynat, Charlebois et Guy, trois autres y assistaient: NN. SS. O'Leary, Forbes et Buno. Mgr l'Archevêque d'Ottawa s'est arrêté à Winnipeg et à Saint-Boniface entre deux trains. Il allait assister au 41ème sacre épiscopal.

— Au Keewatin, une "Vie de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus vient d'être écrite en cris par le R. P. Nicolas Guilloux, O. M. I., missionnaire au Lac Pélican.

— A Beauval, dans le même vicariat, on vient de poser le toit de la nouvelle école indienne construite à l'épreuve du feu. Les travaux se font rapidement. Ils seront à peu près terminés à Noël.

— La paroisse de Sainte-Geneviève a fait son pèlerinage à Sainte-Anne des Chênes le 10 août et celle de Saint-Boniface le 19. Pour la première fois les pèlerins de Saint-Boniface — au nombre d'environ 400 — ont fait le voyage en autobus.

— Le pèlerinage à la grotte de Notre-Dame de Lourdes à Saint-Malo a eu lieu le 30 août et, comme les années passées, a attiré un grand nombre de pèlerins.

— Une première retraite fermée féminine a été prêchée à l'Institut Collégial Saint-Joseph par le R. P. Faure, S. J., recteur du Collège, du 18 au 21 août.

— De passage à Winnipeg, le 11 août dernier, le "lord Bishop" Ingram, de Londres, a fait la déclaration suivante à un journaliste à propos de l'union des Eglises: "Following the Malines conversations, the Roman Catholics have taken an impossible attitude".

— Le 22 août dernier plus de mille personnes ont visité Grand Portage, dans les environs de Port Arthur, situé à neuf milles de la frontière internationale, sur la rive du lac Supérieur, pour assister à la célébration du 200ème anniversaire du débarquement à cet endroit du Sieur de La Vérendrye, le 22 août 1731. L'orateur principal fut Lawrence J. Burpee, d'Ottawa, auteur de travaux intéressants sur le découvreur de l'Ouest. Ce fut au Grand Portage que La Vérendrye commença ses expéditions.

— Deux navires ont pris un premier chargement de grain au nouveau port de Churchill, situé à 512 milles du Pas.

— Cette année marque le centenaire de l'invention de la machine à moissonner par un jeune fermier américain de la Virginie, Cyrus Hall McCormick.



### R. I. P.

— Les RR. PP. Sibling, Harris, Couture, Nicole et Rousseau, O. P., noyés accidentellement dans la rivière Ottawa et inhumés à Saint-Hyacinthe.

— M. l'abbé Alfred Camirand, prêtre du diocèse de 1903 à 1908, décédé subitement à Détroit, Michigan.

— M. l'abbé Rodolphe Dumoulin, prêtre du diocèse de 1903 à 1915, décédé le 25 août à Toronto.

— Le R. P. Charles A. Kierdorf, O. M. I., décédé à l'hôpital Saint-Joseph de Winnipeg et inhumé à Saint-Charles.